

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 176

présenté par
Mme Buis

ARTICLE 5

À l'alinéa 26, supprimer le mot :

« dûment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.